



**Quelle est la nature juridique des états financiers et quelle est leur recevabilité ?**

Un bilan et un compte de résultats retracent les éléments d'actif, biens et recettes, et les éléments de passif, dettes, capitaux propres, ... etc, à la fin de chaque exercice comptable.

Quelle est la qualification juridique de ces pièces comptables ?

Les états financiers sont une photographie du patrimoine de l'entreprise à un instant T.

Un patrimoine est un ensemble juridique constitué d'actif et de passif relatif à une personne (physique ou morale). Avoirs et dettes.

Maintenant quelle est la recevabilité de ces instruments, en justice notamment ?

En droit civil on ne peut pas se constituer une preuve pour soi-même.

Ainsi si l'entreprise a recours à un comptable externe qui lui établit le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie, ... etc, la recevabilité des états financiers

serait, d'après nous, absolue et ne fait aucun doute, car il s'agit d'un prestataire externe à l'entreprise, et qui est assermenté de plus, qui établit ces documents légaux.

Mais les états demeurent également recevables, lorsqu'ils sont préparés par le comptable interne de l'entreprise, car celui-ci doit suivre l'ensemble des règles impératives, notamment celles prévues par le Décret Exécutif 08-156 du 26.05.2008 portant application de la Loi sur le Système Comptable Financier.

**Mehdi BERBAGUI**

**Avocat à la Cour d'Alger**